

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, \$3.50 par an. Payé d'avance, \$8.00 — États-Unis, \$3.50  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. XIV.

No. 18.

Prix du numéro : 7 centimes. — Annonces, la ligne : 10 centimes  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

Montréal, Jeudi, 3 Mai 1883.

## AVIS

Nous informons respectueusement nos abonnés que l'Index du volume XIII est prêt. Il sera envoyé immédiatement à ceux qui en feront la demande par carte-poste.

Nous prions nos abonnés de la ville, qui ont changé de résidence au premier mai, de donner leur nouvelle adresse soit à nos porteurs soit à l'administration, 5 et 7, rue Bleury.

## SOMMAIRE

TEXTE : Le divorce, par A. D. DeCelles. — Petite chronique des lettres et des arts, par E. Blain de Saint-Aubin. — De Montréal à Lourdes (suite), par un Pèlerin. — Les cieus et leurs habitants (suite), par Giulio. — A propos de Louis Veuillot. — L'Union Saint-Joseph. — Le centenaire de Raphaël à Rome. — Les superstitions de la Grèce moderne. — Choses et autres. — Nouvelles diverses. — Poésie. — La mante religieuse, par Frédéric Mistral. — Amour et larmes. (suite), par Mary. — Une page du passé par Josephite. — Les échos. — Variétés. — Le jeu de dames.

GRAVURES : Centenaire de Raphaël : Portrait de Raphaël. — Sainte Cécile, par Raphaël. — La Formarina (la Fille du Boulanger), par Raphaël.

## LE DIVORCE

Il y a quelques années, un journal américain racontait le fait qui suit : "Un voyageur, sur le bateau à vapeur, voulant lier conversation avec un de ses voisins, lui dit : — Etes-vous garçon ? — Non, répondit l'autre. — Etes-vous marié ? — Non. — Et qu'êtes-vous donc ? — Je suis un homme divorcé ; je vous trouve bien curieux !" Ce qui jadis ressemblait à une charge, est en passe de devenir un fait de tous les jours. Au train dont vont les choses, à la façon dont les divorces se multiplient chez nos voisins, la société menace de se diviser en trois catégories : les célibataires, les mariés, les divorcés, et le dialogue cité plus haut devient vraisemblable.

Un clergyman américain jetait dernièrement le cri d'alarme. La facilité avec laquelle on obtient le divorce effraie. Autrefois, il n'y avait qu'une seule raison de divorce, aujourd'hui, on peut invoquer contre le mariage sept vices rédhibitoires. Il se trouve que si l'on a deux ou trois bonnes raisons de prendre femme ou mari, on a deux fois plus de causes de se quitter. Dans ce nouvel ordre de choses, le divorce fait rage : il y a, dit M. Dyke, des États où il y a un divorce sur neuf mariages. Voilà donc cette abomination élevée à la hauteur d'une institution ; et quelqu'un a pu appeler le divorce le sacrement de l'adultère.

Les protestants se sont longtemps piqués de respecter le mariage plus que nous, catholiques. Aussi, entouraient-ils sa célébration d'un cérémonial qui serait imposant, si le mariage était indissoluble. Le célébrant déclare aux conjoints, le jour du mariage, qu'ils s'unissent : *for veal and for worse, for better and for worse*, c'est-à-dire pour le bonheur ou le malheur, pour les bons et les mauvais jours. Tout cela tourne à la comédie qu'un moment où ces éternels serments ne peuvent durer qu'un jour. M. Dyke ne se gêne pas de dire que l'église catholique est le seul rempart de la société moderne contre le divorce. Bien d'autres protestants partagent son opinion, mais sans l'avouer publiquement.

A ne considérer le divorce qu'au point de vue social, l'autoriser nous paraît de la part du législateur un acte de démente. Où la société aboutit-elle avec un tel état de choses ? Que sera la famille dans cinquante ans ? Comment se reconnaîtront ces frères dépareillés, issus de tous ces mariages ? De

quel respect entourera-t-on une institution aussi fragile ? Mais, répondront les partisans du divorce, voulez-vous perpétuer une union mal assortie, une union dont l'un des associés s'est rendu coupable ? Le mariage est une chose sérieuse, et cela vaut bien la peine qu'on réfléchisse avant d'entrer dans ses liens redoutables. C'est l'affaire sociale la plus difficile de la vie, et c'est pourtant celle qu'on traite avec le plus de légèreté. Une maison bien posée ne prend pas un domestique à son service sans se renseigner sur ce dernier ; et il ne s'agit là que d'un engagement facile à rompre. On se marie sans se préoccuper des tenants et aboutissants de la personne que l'on choisit comme compagne constante dans le chemin de la vie. L'expérience des autres ne profite pas à qui que ce soit, et l'on se marie au hasard !

Les législateurs devraient—s'ils veulent rendre service à la société—prendre les moyens de prévenir les mauvaises alliances et non s'occuper de les rompre une fois conclues, et cela d'autant plus que le divorce ne remédie à rien. Il est prouvé qu'il y a des seconds divorces comme il y a des secondes noces, ce qui montre bien qu'il y a plus de divorcés que de contents.

Les statistiques fournies par le Rév. M. Dyke sont de nature à alarmer ceux qui se préoccupent de l'avenir de la société américaine. Le divorce en sera l'agent destructeur le plus sûr. Encore une fois, que devient la famille avec le divorce la minant sans cesse ? Que deviennent les enfants jetés à droite et à gauche par la rupture du mariage ? Qui suivront-ils ? Evidemment, les législateurs qui font des lois de divorce (*for the relief*) pour accommoder les maris ou les femmes malheureuses, perdent de vue les intérêts des enfants. C'est aux dépens de ceux-ci que se coïssomme cette abomination. C'est sur eux, pauvres innocents, que la loi appelle des châtiments mérités par leurs coupables parents. Peut-il se présenter un non-sens plus révoltant ? Le sort des enfants a préoccupé quelques réformateurs partisans du divorce. Ils se sont ingénies à tout concilier. Savez-vous ce qui leur a semblé un remède à la triste position faite à l'enfant par le divorce ? Que la loi décrète, disent-ils, qu'à l'avenir les enfants ne porteront plus que le nom de leur mère, son nom de fille, et, de cette façon, ce que vous appelez la tache du divorce ne les suivra plus dans la vie. Etrange remède, n'est-ce pas, qui ne guérirait rien ! Il résultera de tristes conséquences de la nouvelle situation de ces malheureux passés entre des mains étrangères. Il faut de grandes vertus pour élever les enfants des autres, et ces vertus, personne ne s'attend à les trouver chez ces beaux-pères ou ces belles-mères d'occasion que le divorce leur procurera. L'adultère et le concubinage sont de sinistres instructeurs de la jeunesse.

Mais nos réformateurs subordonnent ce grand intérêt social de l'éducation des enfants à la convenance de deux personnes responsables de leur position, tandis que ceux-là n'ont pas eu à choisir leur sort ; il faut rompre le mariage qui a cessé de plaire pour devenir une contrainte : où il y a de la chaîne, il n'y a plus de plaisir. Dans ces conditions, le mariage est une tyrannie, et notre siècle proclame le droit de révolte sacré contre toutes espèces de tyrannies, même celles que l'on a recherchées, que l'on a regardées comme indispensables au bonheur. Le divorce est la soupape de sûreté des ménages divisés. Lorsque de pareilles idées ont cours dans une société, il devient urgent de répéter, en appuyant sur la dernière proposition : Mariez-vous, vous ferez bien ; ne vous mariez point, vous ferez encore mieux.

A. D. DECELLES.

NOTE ÉDIT.—Dans notre article sur Louis Veuillot, nous avons écrit qu'il était l'intransigeant du catholicisme, sous la presse ce mot est devenu l'intrigant du catholicisme.

## PETITE CHRONIQUE DES LETTRES ET DES ARTS

Dans une revue parisienne, portant la date du 1<sup>er</sup> avril dernier, je trouve un article bien court, bien uni, écrit, sans prétention, par un homme qui n'est pas écrivain,

par un compositeur célèbre, Charles Gounod, l'immortel auteur de l'opéra de *Faust* dont M<sup>mes</sup> Nilsson et Albani ont chanté, ces jours passés, en Canada, un des plus ravissants morceaux, l'*Air des Bijoux*.

Gounod écrit cet article après avoir entendu le nouvel opéra, *Henri VIII*, œuvre d'un auteur bien connu et fort apprécié comme pianiste et organiste, mais qui n'avait pas encore abordé le théâtre, je veux parler de M. Camille Saint-Saëns.

L'article est une appréciation franche et impartiale de cet opéra dont le succès a été colossal, et Gounod le fait précéder des réflexions suivantes que je transcris littéralement :

"D'après une opinion admise, paraît-il, chez certains artistes, il serait convenu que, si l'on dit du bien de l'œuvre d'un confrère, cela signifie naturellement qu'on en pense du mal,—et réciproquement. Eh ! pourquoi donc cela ? Pour avoir du talent ou du génie, est-il nécessaire de le refuser à d'autres ? Est-ce que Beethoven a tué Mozart ? Est-ce que Rossini empêchera Mendelssohn de vivre ? Croyez-vous, comme le dit Céliumène :

Que c'est être savant que trouver à redire ?

"Craignez-vous qu'il n'y ait plus de place pour vous ? Oh ! quant à cela, rassurez-vous ; dans le temple de la Gloire, il y aura toujours plus de places libres qu'il n'y en aura jamais d'occupées. S'il y en a une pour vous, elle vous attend ; le tout est de la prendre.

"Mais non. Ce qu'on craint, c'est de n'être pas le premier. Hé, mon Dieu ! cette préoccupation chagrine et inquiète du mérite relatif est ce qu'il y a, au monde, de plus contraire au mérite réel et véritable : c'est toujours la vilaine histoire de l'amour-propre usurpant la place et les devoirs de l'amour. Aimons notre art ; défendons honnêtement et vaillamment quiconque le sert avec noblesse et courage ; ne retenons pas la vérité "captive" dans l'injustice ; la conscience publique saura, demain, ce que l'on s'efforce de lui cacher aujourd'hui ; le seul parti honorable à prendre, c'est de préparer le jugement de la postérité, ce *vox populi, vox Dei*, qui ne fixe pas les rangs par faveur ou, chose pire encore, par intérêt, mais qui prononce dans l'infailible et immortelle justice. Faire la vérité, c'est prouver qu'on ne l'aime pas ; souffrir parce qu'un autre l'a mieux servie qu'on n'a pu le faire soi-même, c'est montrer qu'on voulait pour soi l'hommage qui n'est dû qu'à elle seule.

"Faisons la lumière autant que nous pouvons ; il n'y en a jamais trop."

Suit une appréciation, une critique calme et raisonnée de l'opéra susmentionné.

On me dira peut-être que je vais chercher bien loin des rapprochements inattendus ; mais je trouve, dans les lignes qui précèdent, un haut et salutaire enseignement pour les écrivains et les artistes du Canada, comme pour ceux qui les écoutent à tour de bras, ou les tombent avec un acharnement que les étrangers doivent trouver, pour le moins, d'un suprême ridicule.

Nous ne connaissons pas de milieu. Hélas ! nous sommes bien restés Français à cet égard, et Gounod aurait écrit pour nous qu'il n'aurait pu mieux dire.

Un consul français, qui a laissé de beaux souvenirs en Canada, me disait un jour :

"J'ai parcouru le monde entier ; il est peu d'établissements français à l'étranger, avec lesquels je n'aie pas eu d'affaires, soit en personne, soit par correspondance. Or, j'ai partout constaté, sous diverses formes et dans des proportions différentes, le résultat suivant : "Si deux Français et un Hollandais établissent, chacun, un comptoir sur une plage quelconque, il arrive, plus tôt que plus tard, que les deux Français se querellent, se jaloussent et finissent par se détruire au profit du Hollandais."

Hélas ! c'est ce qui arrive tous les jours chez nous, non seulement dans le monde commercial, mais dans le monde littéraire et artistique, et dans le monde politique.

N'est-ce pas vrai ? Voyons un peu.

Un écrivain canadien produit un ouvrage bien écrit, sagement pensé ; il obtient des succès, chez nous, voire même à l'étranger,—cela s'est vu plus d'une fois. Nous l'étouffons sous les fleurs, nous l'ahurissons par les louanges les plus exagérées, ou, si ses idées ne